

## Réunion du Conseil Municipal

Du 29 Avril 2023

### Procès-Verbal de séance

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois le samedi vingt-neuf avril à quatorze heures, le Conseil Municipal de PEYROULES, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CLUET Frédéric, Maire,

Membres présents : Mmes HAULBERT, SEBASTIANI-MAYAFFRE, FRIGENZA  
Ms. CLUET, FUNEL, BOUX,  
Ms GALFRE, GUERIN, DUMEZ

Membre(s) excusé(s) : Messieurs Dominique DECLERCQ et Laurent CARTON

Membre(s) absent(s) :

Mme Cécile FRIGENZA est désignée Secrétaire de Séance.

#### **1. Secrétariat de séance, Pouvoir(s), Appel et Signature de la feuille d'émargement**

Monsieur le Maire prend la présidence de la séance ainsi que la parole. Il propose de désigner Mme Cécile FRIGENZA comme secrétaire de séance.

Madame Cécile FRIGENZA est désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le(s) pouvoir(s) ci-dessous a été reçu :

- Monsieur Dominique DECLERCQ donne pouvoir à Monsieur Frédéric CLUET
- Monsieur Laurent CARTON donne pouvoir à Madame Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire dénombre 11 conseillers régulièrement présents ou représentés et constate que le quorum posé par les articles L 2121-17 du code général des collectivités territoriales et 10 de la loi N° 2020-290 du 23 Mars 2020 d'urgence modifiée est atteint. Chaque membre présent signe la feuille d'émargement de la séance du Conseil Municipal.

## 2. **Ordre du jour de la séance du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 07 Avril 2023
- Présentation des travaux des commissions communales
- Informations sur les réunions communales
- Informations sur les activités intercommunales
- Délibération N° 1 : Approbation du règlement intérieur des jardins familiaux
- Délibération N° 2 : Tarif de la redevance pour la mise à disposition des jardins familiaux
- Délibération N° 3 : Présentation de l'état des indemnités perçues par les élus pour l'année 2022
- Point d'information sur la gestion du personnel technique et administratif
- Point d'information sur la gestion de l'eau et de l'assainissement collectif
- Questions diverses

### 3. Approbation du procès-verbal de la séance du 07 Avril 2023

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de formuler ses remarques sur le procès-verbal de la séance du 07 Avril 2023.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal qui s'est déroulée le 07 Avril 2023.

| Détail des votes du Scrutin |           |             |            |
|-----------------------------|-----------|-------------|------------|
| Membre du conseil municipal | Vote pour | Vote contre | Abstention |
| Frédéric CLUET              | X         |             |            |
| Roger FUNEL                 | X         |             |            |
| Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE | X         |             |            |
| Lise HAULBERT               | X         |             |            |
| Cécile FRIGENZA             | X         |             |            |
| Dominique DECLERCQ          | X         |             |            |
| Laurent CARTON              | X         |             |            |
| André GALFRE                | X         |             |            |
| Claude GUERIN               | X         |             |            |
| Gérard BOUX                 | X         |             |            |
| Eric DUMEZ                  | X         |             |            |

### 4. Signature du procès-verbal de la séance du 07 Avril 2023

Monsieur le Maire demande à la secrétaire de séance, Madame Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE, de signer le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 07 Avril 2023.

### 5. Travaux des commissions communales

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les commissions communales suivantes se sont réunies :

- Commission de l'Espace Communal le 21/04/2023 ;
- Commission de l'Eau et de l'Assainissement Collectif le 21/04/2023 ;

Monsieur le Maire demande aux vice-présidents en charge de ces commissions de présenter à l'assemblée une synthèse des échanges qui se sont tenus durant ces réunions.

## **6. Synthèse des différentes réunions et Informations**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des différentes réunions qui se sont déroulées dans la période. Ces réunions sont les suivantes :

- Réunion du Comité de Pilotage des projets de sécurisation de la traversée des hameaux de Peyroules et de La Foux le 15/04/2023 ;
- Réunion avec les professionnels du canyoning pour l'aménagement des infrastructures d'accueil du canyon du Haut Jabron le 15/04/2023 ;
- Réunion avec la CCAPV sur la gestion du personnel le 18/04/2023 ;

## **7. Point d'information sur la C.C.A.P.V.**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors du conseil communautaire le 11/04/2023 ;

Monsieur Claude GUERIN présente à l'assemblée une synthèse des échanges qui ont eu lieu lors de la réunion du secteur Verdon sur l'entretien des sentiers le 12/04/2023. Des travaux urgents sur les barrières des pistes de Peyroules n'ont pas été priorisés dans le programme de travaux. En l'état, il convient d'alerter la CCAPV sur le risque de sécurité présent pour les utilisateurs de ces pistes. Monsieur Claude GUERIN va alerter le Directeur Général des Services sur cette situation.

Enfin, Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'agenda des prochaines réunions communautaires.

## **8. Décisions par délégation de Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pris aucune décision par délégation depuis la dernière séance du conseil municipal.

## 9. Délibération N° 1 : Approbation du règlement intérieur des jardins familiaux

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de règlement intérieur pour la gestion des jardins familiaux. Ce projet de règlement a été élaboré lors de la commission de l'Espace Communal du 21 avril dernier. Il demande à l'assemblée de formuler ses observations sur ce projet de règlement.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Valide** le projet de règlement intérieur de gestion des jardins familiaux sur la base des propositions formulées par la commission de l'Espace Communal du 21 Avril 2023,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

| Détail des votes du Scrutin |           |             |            |
|-----------------------------|-----------|-------------|------------|
| Membre du conseil municipal | Vote pour | Vote contre | Abstention |
| Frédéric CLUET              | X         |             |            |
| Roger FUNEL                 | X         |             |            |
| Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE | X         |             |            |
| Lise HAULBERT               | X         |             |            |
| Cécile FRIGENZA             | X         |             |            |
| Dominique DECLERCQ          | X         |             |            |
| Laurent CARTON              | X         |             |            |
| André GALFRE                | X         |             |            |
| Claude GUERIN               | X         |             |            |
| Gérard BOUIX                | X         |             |            |
| Eric DUMEZ                  | X         |             |            |

## 10. Délibération N° 2 : Tarif de la redevance pour la mise à disposition des jardins familiaux

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de définir le tarif de la redevance qui sera demandée aux utilisateurs des jardins familiaux. Cette redevance fixera le montant annuel de la mise à disposition d'un lot de jardin à un utilisateur. Il propose à l'assemblée de fixer le montant de cette redevance à 0,50 € / m<sup>2</sup> de terrain. Les parcelles de jardin étant d'une superficie de 50 m<sup>2</sup> ou de 100 m<sup>2</sup> et sur la base du prix au m<sup>2</sup> proposé, le montant de la redevance s'établira de la manière suivante :

- Parcelle de jardin de 50 m<sup>2</sup> : 25 € / annuel
- Parcelle de jardin de 100 m<sup>2</sup> : 50 € / annuel

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de formuler ses observations sur cette proposition de redevance.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve** le tarif de la redevance de mise à disposition d'une parcelle de jardin à un utilisateur à 0,50 € / m<sup>2</sup>,
- **Approuve** la mise à disposition d'une superficie de parcelle de 50 m<sup>2</sup> ou de 100 m<sup>2</sup> aux utilisateurs des jardins familiaux,
- **Décide** de mettre en application cette redevance à compter du 01 Mai 2023 ,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

| Détail des votes du Scrutin |           |             |            |
|-----------------------------|-----------|-------------|------------|
| Membre du conseil municipal | Vote pour | Vote contre | Abstention |
| Frédéric CLUET              | X         |             |            |
| Roger FUNEL                 | X         |             |            |
| Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE | X         |             |            |
| Lise HAULBERT               | X         |             |            |
| Cécile FRIGENZA             | X         |             |            |
| Dominique DECLERCQ          | X         |             |            |
| Laurent CARTON              | X         |             |            |
| André GALFRE                | X         |             |            |
| Claude GUERIN               | X         |             |            |
| Gérard BOUX                 | X         |             |            |
| Eric DUMEZ                  | X         |             |            |

**11. Délibération N° 3 : Présentation de l'état des indemnités perçues par les élus pour l'année 2022**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la loi Engagement et Proximité n°2019-1461 du 27 Décembre 2019, codifiée dans le code général des collectivités territoriales, a instauré l'obligation de présenter, avant l'examen du budget, un état annuel des indemnités perçues par les élus siégeant au conseil municipal. Cette nouvelle obligation, définie à l'article 93 de la loi susvisée pour les communes, doit être mise en œuvre chaque année.

Le nouvel article L. 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales dispose ainsi que « chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat... Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. »

Concrètement, l'état annuel doit présenter l'ensemble des indemnités que reçoivent les élus locaux siégeant au conseil municipal au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées :

- au conseil municipal,
- au sein de tout syndicat mixte, pôle métropolitain, pôle d'équilibre territorial et rural...
- au sein des sociétés publiques locales, des sociétés d'économie mixte à opération unique et leurs filiales.

Pour l'année 2022, l'état annuel des indemnités brutes de toutes natures dont ont bénéficiés les élus siégeant au sein du conseil municipal est le suivant :

| Nom et prénom de l'élu      | Indemnités perçues au titre du mandat concerné |   |                     | (Le cas échéant)<br>Indemnités perçues au titre de représentant de la commune (ou de l'EPCI) dans un syndicat mixte ou pôle métropolitain |   |                     | (Le cas échéant)<br>Indemnités perçues au titre de représentant de la commune (ou de l'EPCI) au sein d'une SEM ou d'une SPL |   |                     |
|-----------------------------|--|---|---------------------|---|---|---------------------|---|---|---------------------|
|                             | Indemnités de fonction perçues (en € brut)     | Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...) | Avantages en nature | Indemnités de fonction perçues (en € brut)  | Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...) | Avantages en nature | Indemnités de fonction perçues  | Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...) | Avantages en nature |
| Frédéric CLUET              | 9 241.20 €                                     | 0 €   | 0 €                 | 4 513.20 €  | 0 €   | 0 €                 | 0 €   | 0 €   | 0 €                 |
| Roger FUNEL                 | 3 080.40 €                                     | 0 €   | 0 €                 | 0 €   | 0 €   | 0 €                 | 0 €   | 0 €   | 0 €                 |
| Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE | 3 080.40 €                                     | 0 €   | 0 €                 | 0 €   | 0 €   | 0 €                 | 0 €   | 0 €   | 0 €                 |
| Lise HAULBERT               | 3 080.40 €                                     | 0 €   | 0 €                 | 0 €   | 0 €   | 0 €                 | 0 €   | 0 €   | 0 €                 |
| André GALFRE                | 0 €  | 0 €   | 0 €                 | 0 €   | 0 €   | 0 €                 | 0 €   | 0 €   | 0 €                 |
| Laurent CARTON              | 0 €  | 0 €   | 0 €                 | 0 €   | 0 €   | 0 €                 | 0 €   | 0 €   | 0 €                 |
| Claude GUERIN               | 0 €  | 0 €   | 0 €                 | 0 €   | 0 €   | 0 €                 | 0 €   | 0 €   | 0 €                 |
| Cécile FRIGENZA             | 0 €  | 0 €   | 0 €                 | 0 €   | 0 €   | 0 €                 | 0 €   | 0 €   | 0 €                 |
| Eric DUMEZ                  | 0 €  | 0 €   | 0 €                 | 0 €   | 0 €   | 0 €                 | 0 €   | 0 €   | 0 €                 |
| Dominique DECLERCQ          | 0 €  | 0 €   | 0 €                 | 0 €   | 0 €   | 0 €                 | 0 €   | 0 €   | 0 €                 |
| Gérard BOUIX                | 0 €  | 0 €   | 0 €                 | 0 €   | 0 €   | 0 €                 | 0 €   | 0 €   | 0 €                 |

Cet état récapitulatif ne donne pas lieu à débat.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Prend** connaissance de l'état annuel susvisé des indemnités brutes de toutes natures dont ont bénéficié les élus siégeant au sein du conseil municipal en 2022,
- **Acte** la présentation de l'état annuel des indemnités brutes de toutes natures dont ont bénéficié les élus siégeant au sein du conseil municipal en 2022,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

| Détail des votes du Scrutin |           |             |            |
|-----------------------------|-----------|-------------|------------|
| Membre du conseil municipal | Vote pour | Vote contre | Abstention |
| Frédéric CLUET              | X         |             |            |
| Roger FUNEL                 | X         |             |            |
| Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE | X         |             |            |
| Lise HAULBERT               | X         |             |            |
| Cécile FRIGENZA             | X         |             |            |
| Dominique DECLERCQ          | X         |             |            |
| Laurent CARTON              | X         |             |            |
| André GALFRE                | X         |             |            |
| Claude GUERIN               | X         |             |            |
| Gérard BOUIX                | X         |             |            |
| Eric DUMEZ                  | X         |             |            |

## **12. Point d'information sur la gestion du personnel technique et administratif**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des échanges qui se sont tenus lors de la réunion du 18 avril dernier avec Monsieur le président de la CCAPV, Monsieur le directeur général des services de la CCAPV, Madame la directrice des ressources humaines de la CCAPV, Messieurs les maires, adjoints des communes de l'ancienne intercommunalité du Teillon et du personnel technique et administratif de ces communes.

L'objectif de cette réunion était d'informer les maires des communes de l'ancienne intercommunalité du Teillon de la volonté de la CCAPV de mettre un terme aux mises à disposition du personnel technique et également de mettre un terme au service commun des secrétaires de mairie. La conséquence de cette décision pour les communes concernées est la mutation des agents intercommunaux vers les communes concernées et la reprise en gestion communale des personnels.

## **13. Point d'information sur la gestion de l'eau et de l'assainissement collectif**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un point de situation sur les différentes actions engagées ou à venir sur la gestion de l'eau potable et de l'assainissement collectif. Monsieur Gérard BOUIX informe Monsieur le Maire que le tuyau au-dessus du bassin de Peyroules n'est plus matérialisé. Madame Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE informe Monsieur le Maire d'une suspicion de fuite sur le réseau d'eau potable de la Rue du Four au hameau de La Foux.

Monsieur le Maire prend en compte ces remarques et va en faire part à Monsieur Dominique DECLERCQ, en charge de l'eau et de l'assainissement collectif.

## 14. Questions Diverses

### 14.1. Inauguration de l'antenne de téléphonie mobile 4G

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'inauguration de l'antenne de téléphonie mobile 4 G installée sur le hameau de Peyroules aura lieu le 05 mai à partir de 14h30. Cette cérémonie se déroulera en présence de Mr le Préfet des Alpes de Haute Provence, de Mme la Présidente du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence et de Mme la Présidente de la Fédération Nationale des Télécommunications.

### 14.2. Réunion publique de présentation du projet de jardins familiaux

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion publique de présentation du projet de jardins familiaux aura lieu le 06 mai à 17h00 à la Salle Polyvalente.

### 14.3. Projet de création d'un rucher communal

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la demande de subvention au titre du Fonds Vert a bien été déposée pour le financement du projet de création du rucher communal. Il informe également l'assemblée que le prochain COPIL de ce projet aura lieu le 19 Mai à 18h00.

### 15.4. Convention avec les professionnels du canyoning

Monsieur le Maire informe l'assemblée des derniers échanges qui ont eu lieu avec les professionnels du canyoning concernant la convention d'utilisation des infrastructures publiques d'accès au canyon du Haut Jabron.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la liste des 14 structures de canyoning qui ont accepté de signer la convention et de leur requête de réduire le montant de la redevance annuelle compte-tenu du nombre de signataires.

Suite à la réévaluation du coût des travaux à réaliser pour l'accès au canyon du Haut-Jabron et afin de conserver le principe d'un lissage de ce dernier sur trois années de redevance, le montant réactualisé par année s'élève à 3 400 €.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir décidé, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Valide** le lissage du coût des travaux d'aménagement de l'accès au canyon du Haut-Jabron sur 3 années de redevance, soit un montant annuel de 3 400 €,
- **Décide** de calculer le montant de la redevance annuelle appliquée à chaque structure de canyoning sur la base de la formule suivante :
  - Soit N le nombre de signataires de la convention
  - Montant de la Redevance Annuelle  $R = 3\,400 / N$
- **Décide** de modifier la convention proposée aux professionnels du canyoning pour intégrer la formule de calcul de la redevance comme détaillée ci-dessus,
- **Décide** de fixer le montant de la redevance pour l'année 2023 à 243 €
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

| Détail des votes du Scrutin |           |             |            |
|-----------------------------|-----------|-------------|------------|
| Membre du conseil municipal | Vote pour | Vote contre | Abstention |
| Frédéric CLUET              | X         |             |            |
| Roger FUNEL                 | X         |             |            |
| Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE | X         |             |            |
| Lise HAULBERT               | X         |             |            |
| Cécile FRIGENZA             | X         |             |            |
| Dominique DECLERCQ          | X         |             |            |
| Laurent CARTON              | X         |             |            |
| André GALFRE                | X         |             |            |
| Claude GUERIN               | X         |             |            |
| Gérard BOUIX                | X         |             |            |
| Eric DUMEZ                  | X         |             |            |

### 15.5. Première édition des Rencontres des Maisons Sport Santé en milieu rural de la Région PACA

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la première édition des rencontres des Maisons Sport Santé en milieu rural de la Région Sud sera organisée le 12 Mai prochain à Castellane. Cet évènement est organisé par la Maison Intercommunale Sport Santé du Verdon, en partenariat avec le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports 04.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée que la commune participe à cet évènement et demande à Monsieur Claude GUERIN et/ou Madame Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE de bien vouloir le représenter.

### 15.6. Inauguration de la réhabilitation de l'ilot de l'ancienne sous-préfecture de Castellane

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la pose de la première pierre du projet de réhabilitation de l'ilot de l'ancienne sous-préfecture de Castellane aura lieu le 25 Mai prochain à 10h00. Il demande à Monsieur Roger FUNEL de bien vouloir représenter la commune lors de cette cérémonie.

### 15.7. Journée nationale « Citoyenneté et Fraternité »

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une journée nationale de la Citoyenneté et de la Fraternité est organisée le 13 Mai prochain.

La mise en œuvre de la Journée Nationale Citoyenneté et Fraternité repose sur un collectif de partenaires, réunis en comité de pilotage. Il est composé de plusieurs dizaines d'organisations (associations de maires, associations, fédérations associatives, fondations, entreprises...), et reste ouvert bien évidemment à de nouveaux partenaires. Chacun contribue à la hauteur de ses possibilités, apporte des ressources, propose des actions et mobilise son réseau pour favoriser l'implication d'un grand nombre d'habitants lors de la Journée Nationale Citoyenneté et Fraternité.

L'organisation de cette Journée Nationale est coordonnée par l'Odas et le collectif Journée citoyenne.

Les communes et associations peuvent organiser et soutenir toute autre action collective favorisant les liens entre les habitants. Ces propositions sont classées par objectifs : promouvoir les concepts de citoyenneté et de fraternité ; favoriser l'engagement citoyen ; développer le lien social.

La consolidation des liens entre générations, entre cultures et entre habitants n'a jamais été aussi décisive qu'aujourd'hui. En effet, avec les crises sanitaire, environnementale et sociale, les phénomènes de défiance et de repli sur soi risquent de s'accroître considérablement.

Afin de lutter contre ce danger, les associations de maires, les fédérations associatives de l'éducation, de la culture, de la protection civile et du vivre-ensemble..., des entreprises appellent tous nos concitoyens, toutes les forces vives de la société, à une Journée Nationale Citoyenneté et Fraternité (JNCF), avec l'ambition de faire de cet événement le point de départ d'un mouvement durable de consolidation des liens sociaux et des repères collectifs. C'est pourquoi, cet engagement se concrétisera par la signature par un très grand nombre de communes d'une charte municipale de la citoyenneté et de la fraternité comportant des objectifs précis.

Cette journée, c'est également l'occasion de valoriser les actions déjà menées tout au long de l'année dans chaque territoire et les personnes qui y contribuent. Elle offre aussi la possibilité d'inventer et de mettre en place de nouvelles initiatives, comme celles proposées dans notre rubrique « Que faire lors de la Journée Nationale ? ». Enfin cette journée se traduira aussi par des moments festifs (repas de quartiers) ou plus solennels comme la mobilisation des sapeurs-pompiers.

Toutes les communes, associations, collectifs d'habitants de France sont invités à participer en définissant leur programmation. Trois grands thèmes sont proposés :

- Promouvoir les concepts de citoyenneté et de fraternité
- Favoriser l'engagement citoyen
- Développer le lien social

Dans ce contexte, il est proposé une charte municipale de la citoyenneté et de la fraternité que chaque maire a la possibilité de signer afin d'affirmer sa volonté de consolider dans sa commune les liens sociaux et les solidarités de proximité.

Monsieur le Maire propose que l'étude de cette charte municipale soit inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

#### **15.8. Inauguration de la STEP de Peyroules**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une l'inauguration de la nouvelle station d'épuration de Peyroules sera organisée le 06 Juillet 2023 à 16h00. La cérémonie sera précédée d'un temps d'échange avec Madame la présidente du Département, Madame la Sous-préfète de Castellane et Monsieur le président de la CCAPV.

#### **15.9. Dégradation de la piste communale d'accès au secteur des « Molières »**

Monsieur Claude GUERIN informe Monsieur le Maire que d'importantes dégradations sur la piste communale d'accès au secteur des « Molières » ont été constatées. Ces dégradations résultent des coupes de bois réalisées sur le secteur.

Monsieur le Maire va saisir le responsable du CNPF et la technicienne de l'O.N.F. afin de demander une réfection urgente de la piste communale.

#### **15.10. Départ de la technicienne de l'O.N.F.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la technicienne de l'O.N.F., Hercilie Frigiotti, va quitter le département des Alpes de Haute Provence pour rejoindre sa nouvelle affectation à compter du mois de Juillet. Son remplaçant n'est pas encore connu à ce jour.

### **15.11. Portail d'accès au cimetière de Ville**

Monsieur Gérard BOUIX demande à Monsieur le Maire un point de situation sur les travaux à réaliser sur les piliers et le portail de l'ancien cimetière de Ville.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le devis de réfection des piliers a été signé et que l'entreprise doit définir une date d'intervention. Concernant le devis du ferronnier pour la réalisation du portail d'accès au cimetière, des ajustements sont encore nécessaires sur le devis mais l'opération sera engagée très prochainement.

### **15.12. Remise en place de la fontaine du quartier Saint-Anne**

Monsieur Gérard BOUIX demande à Monsieur le Maire la date à laquelle la fontaine du quartier Saint-Anne sera remise en place.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que cette opération nécessite une intervention de l'entreprise Eiffage et que compte-tenu des travaux complémentaires prévus sur le réseau d'eau potable dans ce quartier, la remise en place de la fontaine sera réalisée à ce moment-là.

## **15. Signature du registre des délibérations de la séance**


Monsieur le Maire invite la secrétaire de séance, Madame Cécile FRIGENZA, à signer le registre des délibérations qui ont été prises lors de la séance du 29 avril 2023.

**La séance levée : 16h30**

**F. CLUET  
MAIRE DE PEYROULES**

A blue ink signature of F. Cluet, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'luet'.

**C. FRIGENZA  
La secrétaire de séance**

A blue ink signature of C. Frigenza, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'Frigenza'.